

# Direction régionale académique de l'enseignement supérieur

Liberté Égalité Fraternité

Département d'appui aux établissements

92, rue de Marseille BP 7227 69354 Lyon CEDEX 07 Arrêté DRAES n°2024-38 du 4 mars 2024 portant composition du conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne

Le Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Recteur de l'académie de Lyon, Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R.822-10 et R822-18 ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et notamment son article 52 ;

Vu le décret n°2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 222 ;

Vu le décret n°2022-1389 du 31 octobre 2022 portant modification des dispositions relatives à la représentation du personnel aux conseils d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en région Auvergne et Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté DRAES n°2024-22 du 9 février 2024 proclamant les résultats aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne ;

Vu la désignation du préfet de région ;

Vu les résultats des élections au comité social d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne du 8 décembre 2022 ;

Vu la proposition des organisations syndicales représentatives dans le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne ;

Vu la proposition des représentants étudiants titulaires élus au scrutin du 6 au 8 février 2024 au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

#### ARRÊTE

#### Article 1:

Sont nommés administrateurs du conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne :

### A - En qualité de représentants de l'État

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)

<u>Titulaire</u>: Madame Stéphanie Tinayre, Déléguée adjointe de région académique à l'information et l'orientation, cheffe de site Clermont-Ferrand

<u>Suppléante</u>: Madame Christine Bourdin, Directrice de pôles information et orientation – site de Clermont-Ferrand

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

<u>Titulaire</u>: Madame Jacqueline Broll, Directrice du pôle action culturelle et territoriale

<u>Suppléante</u>: Madame Zaric Ubavka, Inspectrice et conseillère enseignements artistiques et enseignement supérieur

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Titulaire: Monsieur Pierre Barruel, Directeur régional délégué

<u>Suppléante</u>: Madame Anaïs Martins Da Cruz, Adjointe au chef du service protection des personnes vulnérables

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

<u>Titulaire</u>: Monsieur Julien Evellin, Chef du service habitat et rénovation urbaine, Direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme

<u>Suppléante</u> : Madame Laurence Paquet, Adjointe au chef de service habitat et rénovation urbaine, Direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

<u>Titulaire</u>: Madame Sonia Rougier, Cheffe du pôle action éducative et vie des apprenants du service régional de la formation et du développement

Suppléante : Madame Isabelle Plassais, Proviseure du lycée de Marmilhat

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

<u>Titulaire</u>: Monsieur Damien Le Roux, Chef de pôle engagement et vie associative

<u>Suppléant</u>: Monsieur Pierre Mabrut, Adjoint au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

### B - En qualité de représentants élus des étudiants

BOUGE TON CROUS avec la FedEA et tes associations étudiantes

#### Titulaires:

Madame Lucie Carrillo Monsieur Milo Vuagnoux Madame Maigane Duchossoy Monsieur Louis Benoist

### Suppléants :

Madame Emma Courtial Monsieur Louis Guipponi Madame Julie Soignon Monsieur Louis Laybros

Union Étudiante contre la précarité

#### Titulaires:

Monsieur Markus Duran Madame Melody Riccio

### Suppléants:

Monsieur Antoine Papillon Madame Lydie Desarmenien

 Vote UNEF et assos: Face à Macron qui nous précarise: pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou·te·s!

Titulaire: Monsieur Aloïs Gitenait

Suppléante : Madame Noémie Aurand

### C - En qualité de représentants des personnels

FO

<u>Titulaire</u>: Madame Sylvie Lesage

Suppléant: Monsieur Stéphane Kihéli

CGT

Titulaire: Madame Nadia Amara

Suppléant : Monsieur Eric Taboulot

UNSA

<u>Titulaire</u>: Monsieur Eddy Jargaille

Suppléante: Madame Magali Contoux

## D - En qualité de représentants des établissements d'enseignement supérieur

<u>Titulaire</u>: Monsieur Mathias Bernard, Président de l'université Clermont-Auvergne

Suppléante : Madame Sophie Commereuc, Directrice générale de Clermont Auvergne INP

<u>Titulaire</u>: Monsieur Etienne Paux, Directeur général adjoint de VetAgro Sup – Campus Agronomique de Lempdes

<u>Suppléant</u>: Monsieur Simon Teyssou, Directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Clermont Ferrand

#### E - En qualité de représentant de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaire: Monsieur Jean-Pierre Brenas, Conseiller régional

Suppléant: Monsieur Michel Fanget, Conseiller régional

### F - En qualité de représentant des communes

Ville d'Aubière :

<u>Titulaire</u>: Monsieur Michel Bandon, Adjoint au maire, administration générale, petite enfance, enfance, jeunesse, relations avec l'université

Suppléant: Monsieur David Lenoir, Conseiller municipal

### Ville de Clermont-Ferrand :

<u>Titulaire</u>: Monsieur Jérôme Auslender, Adjoint chargé de l'enseignement supérieur, la recherche, la vie étudiante, les relations internationales

<u>Suppléant</u>: Monsieur Steve Maquaire-Beausoleil, Conseiller délégué, accompagnement social et aides à l'insertion des jeunes précaires, vie étudiante et universitaire, accueil des nouvelles populations, accueil et solidarité avec les migrants

### Montluçon communauté

<u>Titulaire</u>: Monsieur Gilles Duboisset, Conseiller communautaire délégué à la formation supérieure et continue

Suppléant : Monsieur Pierre Deludet, Vice-président chargé du développement économique

Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac

<u>Titulaire</u>: Madame Véronique Visy, Conseillère déléguée en charge de l'enseignement supérieur

Suppléante : Madame Marie Besson, Responsable du service développement territorial

### G - Personnalités désignées en raison de leur compétence

- Personnalités désignées par le recteur
- Madame Christine Vigneau-Pelissier, Proviseure du lycée polyvalent Lafayette à Clermont-Ferrand
- Monsieur Jean-Luc Mornand, Responsable de l'ESOPE 63, Épicerie solidaire dépendant de la Banque Alimentaire
  - Personnalités désignées par le recteur sur proposition des représentants étudiants
- Monsieur Laurent Gerbaud, Directeur du service de Santé de l'Université Clermont Auvergne
- Madame Sylvie Couderc, Retraitée, militante au sein du Réseau Education Sans Frontières 63

#### Article 2:

Le contrôleur budgétaire régional des finances publiques ou son représentant, le directeur général et l'agent comptable du centre régional assistent aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

#### Article 3:

Le directeur régional académique de l'enseignement supérieur ou son représentant est invité aux séances du conseil d'administration.

#### Article 4:

Le Directeur général du Centre Régional des Œuvres Universitaires Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 5:

Cet arrêté abroge l'arrêté rectoral n°2023-60 du 20 novembre 2023 portant composition du conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne.

### Article 6:

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont-Auvergne et sera publié sur le site internet du Centre régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne : <a href="https://www.crous-clermont.fr">https://www.crous-clermont.fr</a>.

Pour le recteur de région académique et

par délégation :

Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,

la recherche et l'innovation

Gabriele FIONI